

J.ROUCH IA-IPR AP

Conseils d'équipement d'une salle spécifique en ARTS PLASTIQUES

ATTENTE OFFICIELLE : Le cours d'arts plastiques (AP) et d'histoire des arts (HidA) s'appuie au quotidien sur l'image. Les programmes d'arts plastiques insistent sur la dimension incontournable dans notre enseignement des outils numériques TICE. Les nouveaux programmes de collège (28 août 2008) instaurent **une pratique du numérique***, à l'instar des autres pratiques traditionnelles (dessin, peinture, collage, sculpture ...) comme nécessaire à **tous les niveaux, de la 6ème à la 3ème**. Des compétences numériques et des apprentissages sont déclinés chaque année. Sur le site des AP de Nice, nous détaillons des logiciels téléchargeables gratuitement et les apprentissages correspondant aux programmes, de même que les compétences visées. <http://www.ac-nice.fr/arts/indextice.htm> Au lycée le numérique est incontournable comme pratique et comme champ de références artistiques. Les **épreuves du baccalauréat** imposent la présentation par l'élève d'un **dossier avec des travaux utilisant les outils numériques**.

Pour l'apport culturel, **l'image est désormais numérique** que ce soit pour l'image fixe ou celle animée. Les supports par diapositive et bandes VHS vieillissants au regard du matériel de projection qui ne se fabrique plus sont entièrement remplacés par un seul matériel, **le poste maître relié à internet et à un vidéoprojecteur fixé au plafond** (outil didactique précieux) Les banques d'images sont en accès facilité et actualisé à partir de portails gratuits, prévus avec un annuaire de recherche gérant en toute sécurité, efficacement les accès thématiques de type histoire des arts sur www.histoiredesarts.culture.fr en relation avec les structures culturelles (expertise des banques de données).

Un équipement de base devient nécessaire dans chaque salle. La salle informatique, multimédia, les équipements mobiles des établissements viennent compléter l'équipement de la salle mais ne peuvent le remplacer. **Il faudrait qu'une salle d'AP ait au moins :**

- **Un poste maître** (Le poste maître est légèrement plus puissant que les autres et c'est lui qui pilotera les principaux périphériques d'entrée et sortie (scanner, imprimante, graveur, vidéo-projecteur etc...)).
- **L'accès internet** permettant l'utilisation des banques de données mises au point par les Ministères
- **Le vidéoprojecteur**, de préférence fixé au plafond et suffisamment en arrière pour donner la plus grande image de la meilleure qualité
- **Un scanner, une imprimante A4** au minimum (1 A3 au lycée en plus, jet d'encre, équipée de 4 cartouches : couleurs primaires + noir)
- **Un (au moins) appareil photographique numérique** (usage quotidien en cours de travail)
- **Trois postes élèves (en attendant mieux, c'est à dire 5) ou alors un choix vers des tablettes tactiles (expérimentation faite cette année et consultable sur <http://fr.calameo.com/read/000149924863646ea0fdc>)**
- **Des clés USB élèves et un disque externe de sauvegarde.**

Avec le lien direct vers le référentiel educnet retrouver page 6 des exemples d'usages dans les disciplines mais aussi des conseils de matériel p 9

<http://www.educnet.education.fr/services/infrastructures/referentiel-materiel-et-organisation-college.pdf>

voir sur l'espace IPR <http://www.ac-nice.fr/arts/indexipr.htm> le cahier de texte numérique

D'autres conseils techniques sont affichés sur

http://ww2.ac-poitiers.fr/arts_p/spip.php?article239&var_mode=calcul